

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-08	Finances : Demande de subvention exceptionnelle à la MFR
Date et heure de la séance	18 décembre 2025 - 18h30
Lieu	Salle Communale - Salins
Date de la convocation	12 décembre 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Sylvie FENIES
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Thierry CHAMBON (suppléant)
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Serge VIALLEMONTEIL

Représentés :

Pouvoir donné à :

Elisabeth BALADUC	Guillaume POINAT
Maryse BONNET	Georges ALBESSARD
Béatrice CARTAYRADE	Jacques SERRAT
François DEFLISQUE	Serge LEYMONIE
Raymonde THESSANDIER	Sylvie FENIES
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Roger RIBAUD
Edwige ZANCHI	Jean-Jacques VAISSIER

Absents :

François POUCHOT

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/12/18-08

Finances : Demande de subvention exceptionnelle à la MFR

Lors du vote du budget principal du 15 avril 2025, il a été inscrit une subvention exceptionnelle pour la MFR d'un montant de 50 000 € afin de l'accompagner dans l'étude et les travaux de rénovation de leur ensemble immobilier.

La MFR a transmis, le 11 décembre 2025, une demande de subvention à la Communauté de communes accompagnée d'une facture sur la réalisation d'un avant-projet sommaire d'un montant de 26 000 € HT. La collectivité ne pouvant subvenir à plus de 80% du montant HT, la subvention ne pourra excéder 20 000 €. Par ailleurs, la MFR demande le report du montant restant inscrit au budget, soit 30 000 €, sur l'année 2026. Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur une subvention exceptionnelle à la MFR pour un montant de 20 000 € sur l'année 2025 et d'inscrire, sur le budget 2026, une aide exceptionnelle à la MFR d'un montant de 30 000 €.

Vu l'Article L. 5211-1 du Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de subvention présentée par la MFR ;

Considérant que l'action de formation des jeunes par la MFR sur le territoire communautaire doit être soutenue.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Oui l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** à la MFR de Mauriac pour l'exercice 2025 une subvention de d'investissement de 20 000 € ;
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget primitif 2026 en dépenses d'investissement,
- **CHARGE** Monsieur le Président d'exécuter la présente et l'autorise à signer toute pièce relative à ce dossier.

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 00

Fait à Salins, le 18 décembre 2025,
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Olivier ROCHE

Jean-Pierre SOULIER